CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E22761** **VALABLE JUSQU'AU** **11/05/2027**

ÉDITÉ LE 08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1995

Raison sociale : LEGOUT TP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/02/2021

Capital : 99 092

LES GARDOIRS
45740 LAILLY EN VAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS B 401 064 050

Siret : 401 064 050 00024

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 016140

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 033569502063

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 033569502063

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 38 44 59 53 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
LEGOUT YANNICK PRÉSIDENT / LEGOUT FABIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.legoutterassement.com

E-mail : contact@legouttp.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 308 005 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	15	25/04/2024
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)		25/04/2024
1322	Assainissement autonome (Technicité confirmée)		25/04/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/04/2026 11:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.